lités que la France, de nos jours, doit le plus souhaiter trouver dans un chef de l'Etat français. Non seulement il était lui même intègre ; mais, roi réel, il eût au faire que tout le monde, autour de lui et dans le gouvernement, le fût comme lui. Il détestait de toute la haine d'une âme vertueuse et droite les faiseurs, les gens d'intrigue et les maltôtiers, qui sont les trois pestes de la France contemporaine. Et c'est peut être cet instinct domiusnt d'honnêteté, qu'on lui connaissait trop, qui a été la principal obstacle au succès de la restauration royale en 1873 ! Le maréchal Mac-Mahon était si peu gênant ! Ensuite l'histoire de notra temps.

» Tout n'a pas été vain, tout n'a pas été chimère dans la royauté de principe que s'attribuait M. le comte de Chambord ; tout n'a pas été rêve dans les théories qu'il en tirait. C'était sa grande maxime, souvent répétée par lui, que, lui vivant, on ne pourrait pas faire en France une monarchie sans lui. Et, en effet, on ne l'a pas faite. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

AUSTRALIE

NOUVELLE-GALLE DU SUD. — Nous avons sous les yeux l'exposé financier relatif à l'exercice 1883. Les renseignements ci-après y sont puisés :

L'exercice 1882 a laissé un excédent de 1,846,238 liv. st. Le revenu courant de 1883 est fixé à 6,819,200 liv. st. et la dépense des services publics à 6,482,564 liv. st. L'excédent de 1883, ajouté à celui de 1882, forme un total de 2,182,874 liv. st. qui, s'il n'était pas voté de crédits spéciaux, serait libre au 31 décembre prochain. En réalité, cette somme sera ramenée à 1,135,574 liv. st.

Les services sur lesquels il est prévu des augmentations de recettes sont : la Douane, pour liv. st. 80,000 ; l'Enregistrement, pour liv. st. 22,000 : l'intérêt sur le prix des terres vendues, pour liv. st. 38,000 ; la redevance des mines, pour liv. st. 1,000 ; les chemins de fer. pour liv. st. 300,000 ; les recettes de la Monnaie, pour liv. st. 1,500 ; le service du pilotage, pour liv. st. 1,000 ; les contributions scolaires, pour liv. st. 4,000 ; les rétributions et honoraires de bureau, pour liv. st. 7,000, plus liv. st. 20,000 du chef d'acomptes sur ventes conditionnelles.

Par contre, on compte sur une diminution provisoire de 547,000 liv. st. sur le produit des adjudications de terres ; de 80,000 liv. st. sur le produit des ventes de terres améliorées ; de 379,000 liv. st. sur les sélections après vente publique ; de 21,000 liv. st. sur les dépôts du chef d'achats conditionnels, et de 9,000 sur soldes d'achats conditionnels.

Ces réductions ne sont que provisoires et disparaîtront après la révision de la loi agraire.

Les droits d'entrée sont inscrits au budget pour 1.632,000 liv. st.

Comme le trésorier colonial a fait prévoir l'émission prochaine d'un nouvel emprunt de la Nouvelle-Galles du Sud, son exposé insiste d'une façon toute spéciale sur les grands progrès matériels réalisés par la Colonie et sur la valeur du réseau ferré, qu'on se propose de compléter et dont on veut notamment relier les diverses grandes artères par des voies économiques. Il fait surtout ressortir le fait qu'en 1881 le rendement net moyen des chemins de fer de la Colonie a été de 5.31 p. c., alors qu'aux Etats-Unis, il n'a été que de 4.60 p. c.; en Angleterre, de 4.29 p. c.; aux Indes, de 5.15 p. c.; dans l'Australie méridionale, de 3.50 p. c.; en Queensland, de 2.64 p. c.; en Nouvelle Zélande, de 3.41 p. c.: en Victoria, de 4 p. c.

En 1882. le produit net moyen des voies ferrées de la Nouvelle-Galles du Sud a légèrement diminué (5-17 p c.), mais cette année a coïncidé à une réduction considérable du tarif des voyageurs.

La dette de la Colonie s'élève en chiffres ronds à 18.000,000 liv. st. et la valeur de ses chemins de fer est estimé à 25,000,000 liv. st.

Disons encore que l'importance du port de Sydney dépasse de beaucoup maintenant celle de Londres il y a 50 ans. En 1883, il était entré à Londres 4482 navires d'un tonnage de 854,172 tonnes. En 1881, il est entré à Sydney 2,254 navires d'un tonnage de 1,456,239 tonnes.

Le tonnage du port de Newcastle, dans la colonie, est presque aussi fort que celui de Sydney.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du mardi 3 juillet 1883.

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Les juges consulaires

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires.

Les articles 2 à 19 sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT: La commission propose une nouvelle rédaction de l'article 20

M. LE BASTARD, rapporteur : Nous vous proposons d'ajourner à une loi future le mode d'élection des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, pour améliorer la situation actuelle.

Il eût fallu modifier la loi du 15 juillet 1880, qui est une loi financière ; or, comme les lois financières doivent être soumises en premier lieu à la Chambre des députés, nous n'avons pas cru devoir en prendre l'initiative.

M. DAUPHINOT : Je demande au Sénat de maintenir le vote par lequel il a, en première lecture, adopté l'amendement par lequel je proposais de faire élire les membres des chambres de commerce par ceux qui contribuent aux frais de ces chambres.

M. DIETZ-MONNIN demande le maintien de l'ancien article du projet de la commission qui fait élire les membres des chambres de commerce par le suffrage universel des patentés.

M. HÉRISSON déclare que les règles qui doivent régir l'élection des tribunaux de commerce n'ont aucun rapport avec l'élection des chambres de commerce.

Celles ci n'ont aucun droit de disposition, elles sont purement administratives; aussi les règles qui les concernent ont-elles toujours été prises par des décrets. Leur existence n'a jamais été consacrée par une loi ; c'est seulement dans la dernière loi votée par la Chambre des députés sur la législation consulaire, qu'un amendement introduit incidemment a mêlé les deux choses Je crois qu'il serait bon de les séparer et de faire une loi spéciale pour les chambres de commerce.

Cette loi, nous nous proposons de la faire, elle portera non seulement sur les chambres de commerce, mais sur le conseil supérieur des chambres de commerce. Je demande au Sénat d'adopter l'article proposé par la commission

M. DAUPHINOT : Je demande au gouvernement de nous dire quel est le système qu'il suivra dans sa loi nouvelle. Appliquera t-il le suffrage universel comme pour l'élection des tribunaux de commerce ?

M. HÉRISSON : Le parlement décidera.

M. DAUPHINOT : Mais enfin le Sénat a déjà dit, en adoptant mon amendement, que le suffrage universel ne s'appliquerait pas à l'élection des Chambres de commerce.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le nouvel article 20 de la commission. Il y a deux demandes de scrutin, il est procédé au scrutin.

La proposition de la commission est adoptée par 150 voix contre 107, sur 275 votants.

M. ANCEL : Il est bien entendu que jusqu'au vote de la nouvelle loi il ne sera rien changé à la Constitution actuelle des Chambres de commerce.

M. HÉRISSON : C'est entendu.

Les deux derniers articles du projet sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai maintenant à mettre aux voix l'ensemble du projet sur les juges consulaires.

Il y a deux demandes de scrutin. Il est procédé au scrutin.

Le Sénat a adopté l'ensemble de la loi par 154 voix contre 107, sur 261 votants.

Le Sénat adopte : 1° Le projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 4 de la loi du 1er juin 1853, sur les conseils des prud'hommes; 2° le projet de loi ayant pour objet de rendre exécutoire en Algérie la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways.

Les enfants abandonnés

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance.

M. TH. ROUSSEL, rapporteur, dit que la commission a sensiblement modifié le projet voté en première lecture, pour donner satisfaction aux observations présentées par le ministre de l'intérieur et par plusieurs sénateurs, mais qu'elle n'a pu accepter le contre projet de M. Bérenger.

M. BÉRENGER dit qu'il a dans un contre-projet supprimé tout ce qui a trait à la puissance paternelle et à la tutelle, afin de simplifier la loi et d'en hâter le vote. La commission a voulu trop embrasser et elle a mis ainsi au rancée de ses idées, son zèle a trahi les bonnes intentions dont elle était animée ; ce qu'il est urgent de faire pourrait être fait en quelques articles et en une seule séance.

L'orateur réfute les objections faites à son projet par M. le rapporteur, puis il demande la renvoi de son contre-projet à la commission.

M. THÉOPHILE ROUSSEL, rapporteur, reconnaît que les idées de M. Bérenger ont rencontré quelque sympathie dans le congrès de la protection de l'enfance, mais que cette approbation n'a pas été aussi complète qu'a bien voulu le dire l'honorable sénateur.

L'orateur repousse le renvoi du contre projet à la commission.

Après quelques observations de MM. Gaverdie et Bérenger, il est procédé sur la demande de renvoi du contre-projet de M. Bérenger à la commission à un scrutin.

Le renvoi est repoussé par 155 voix contre 119 sur 274 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 30.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

NOUVELLES DIVERSES

L'expédition du Tonkin

Paris, 3 juillet.

Le ministre de la marine a communiqué au conseil les dépêches qu'il a reçues de Saïgon. Le transport l'*Annamite*, qui porte des renforts à notre corps expéditionnaire du Toukin, est arrivé à Saïgon. L'état des troupes était excellent. Les autres transports sont attendus incessamment.

La commission des chemins de fer

Paris, 3 juillet.

La commission des chemins de fer, après trois heures de délibération, a confirmé simplement le vote d'hier, en adoptant définitivement la convention avec Lyon.

Elle a nommé ensuite M. Rouvier rapporteur, mais en lui interdisant de déposer le rapport avant que la question des tarifs fût examinée.

Le dépôt du rapport devient dès lors impossible avant la clôture de la session.

Mort d'un ancien député

Lyon, 4 juillet.

Hier est mort, à Lyon, M. Ducarre, ancien député du Rhône. Il s'était signalé dans l'opposition sous l'Empire. M. Ducarre avait été élu, en 1870, à l'Assemblée nationale avec une énorme majorité. Dégoûté, c'est la mot, de la marche suivie par la République, qui n'était point la République libérale et modérée qu'il rêvait, il avait rompu avec les hommes de son parti et refusé de se présenter aux élections nouvelles. Ancien franc maçon, Ducarre est mort religieusement.

Les séances de la Chambre

La Ville de Paris annonce qu'en présence des grandes chaleurs, un certain nombre de députés ont l'intention de demander à la Chambre de tenir ses séances de 8 heures du matin à midi.

L'inauguration de la statue de la République

Le président de la République a reçu hier le préfet de la Seine, le président et les membres du bureau du Conseil municipal de Paris, qui venaient l'inviter à assister à l'inauguration de la statue de la République.

M. Grévy, tout en remerciant la préfet de la Seine et le bureau du Conseil municipal de leur invitation, a déclaré qu'il ne croyait pas pouvoir assister à cette cérémonie.

Nominations épiscopales

Paris, 3 juillet.

Mgr Lamazou, évêque de Limoges, est nommé évêque d'Amiens, en remplacement de Mgr Guilbert, nommé archevêque de Bordeaux.

Mgr Grangar, évêque de la Guadeloupe, est nommé évêque de Limoges.

Retour du prince Napoléon à Paris

Paris, 3 juillet.

Le prince Napoléon est rentré aujourd'hui à Paris, venant de Prangins.

Procès de Presse

Paris, 3 juillet.

Des poursuites vont être exercées contre le journal la *Bataille* et les orateurs des réunions publiques de ces derniers jours, en vertu de l'article 283 du Code pénal, pour outrages et menaces envers les jurés et les juges qui ont condamné Louise Michel.

L'article 223 du Code pénal punit l'outrage fait par gestes ou menaces aux magistrats ou jurés dans l'exercice de leurs fonctions, d'un mois à six mois d'emprisonnement.

ÉTRANGER

UNE ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE

Glascow (Ecosse), 3 juillet.

Pendant le lancement du vapeur *Daphné*, celui-ci a chaviré.

Soixante personnes ont été noyées.

Au Vatican

Rome, 3 juillet.

Le Pape a reçu aujourd'hui en audience les ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne, qui partent en congé.

Chambre des lords

Londres, 3 juillet.

Lord Granville indique les précautions prises contre le choléra. Il lit une lettre du docteur Bull déclarant qu'il n'y a aucune raison de s'alarmer soit en Egypte, soit en Europe.

Il estime que le choléra est localisé et qu'il ne deviendra pas épidémique ! !

Situation météorologique

Paris, 3 juillet.

En France, les manifestations orageuses deviennent de plus en plus nombreuses.

Un orage a éclaté dans le matinée. La température reste lourde et de nouveaux orages sont probables.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 4 juil. — *Thermomètre.* — Température à 2 h. + 21° 5/10. — *Baromètre* : 769 (Beau temps). Baisse 1 m/m. — *Etat de l'atmosphère* : Temps lourd et orageux, pluie, ciel couvert. — *Vent* : Sud Ouest.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE RETOUR DE « LA ROUBAISIENNE. » — Décidément Roubaix est la ville des réceptions. Chaque année, quelques unes de nos nombreuses sociétés vont cueillir à l'étranger des lauriers dont l'éclat rejaillit sur notre cité Et toujours, la population, heureuse et fière, court en foule acclamer les lauréats Le plus souvent les vainqueurs sont des musiciens. Cette fois ce sont des gymnastes.

Si l'art musical a droit à nos hommages, si nous avons été fier de saluer ses succès multiples, nous ne sommes pas moins heureux aujourd'hui de féliciter *La Roubaisienne*, qui s'est distinguée au grand concours de Saint Pierre-lez Calais. La gymnastique développe les aptitudes corporelles des jeunes gens. Elle en fait des citoyens robustes, capables de devenir les meilleurs soldats de notre armée. Ces sortes de sociétés ont donc un but éminemment patriotique. C'est pourquoi nous les aimons et nous applaudissons de grand cœur à l'éclatant succès de nos jeunes concitoyens.

Elle a eu affaire à forte partie, *La Roubaisienne*. Des sociétés de première force lui ont disputé les prix. Mais la vaillante phalange est sortie victorieuse de la lutte.

C'est mardi soir qu'elle a fait sa rentrée dans notre ville. De nombreuses députations sont allées au-devant d'elle, et lui ont offert de magnifiques couronnes et de gracieux bouquets. *La Roubaisienne* est entrée en gare, vers sept heures et demie. Le cortège s'est immédiatement formé.

Trois cavaliers ouvraient la marche. Puis venaient : les bataillons scolaires de Roubaix, en uniforme, et l'arme au bras, marchant au pas avec une allure toute martiale; *La Concordia*, la *Cœcilia*; *La Française*, *l'Alliance* et *La Renaissance*, de Marcq (trois sociétés de gymnastique); La *Grande Harmonie*; la *Fanfare Delattre* (une députation); enfin « *La Roubaisienne* », dont tous les membres disparaissaient sous les fleurs. Dans une magnifique voiture se trouvaient MM. Roche, président ; Achille Liboutoo, chef; Alfred Pecher, vice président; René Philippe, secrétaire.

Le défilé a parcouru les rues de l'Alouette, du Grand Chemin et de Saint-Georges, au milieu d'une affluence considérable. La plupart des maisons étaient pavoisées; celles de la rue de l'Alouette étaient particulièrement bien ornées. Des acclamations et des bravos accueillaient à leur passage, nos braves gymnastes. A la Mairie, M. Roche a présenté sa Société à l'Administration municipale, représentée par MM. Lacquement et Flipo, adjoints. Il a dit qu'après avoir excellé dans l'industrie, et les arts, Roubaix prend la premier rang pour les exercices du corps.

Il a fait ressortir les avantages de la gymnastique, et son but élevé, qui est de préparer de bons soldats à la France. « Nous travaillons pour le grand jour de la revanche, a ajouté M. Roche; et quand il viendra, la Patrie trouvera en nous des enfants qui sauront courageusement la défendre. »

M. Lacquement s'est alors exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

» Comme vous venez de le dire très éloquemment, la ville de Roubaix a affirmé sa supériorité dans le domaine commercial et industriel, par son rapide et prodigieux développement ; dans l'art musical les résultats des concours, auxquels nos sociétés prennent part, disent tous les jours que, là aussi, elle excelle, le succès que vous venez d'obtenir au concours international de St Pierre-lez Calais, montre que vous ne voulez pas pour elle une moindre place dans les exercices du corps. A ce titre, je ne puis qu'être heureux d'avoir été délégué par M. le Maire pour vous adresser les félicitations que vous méritez.

» La gymnastique, Messieurs, comme beaucoup de choses d'ailleurs, a trop longtemps été presque oubliée. Aujourd'hui, elle a repris le rang qui lui convient, elle fait partie des programmes d'enseignement, et, de toutes parts, elle reçoit des témoignages de sympathie. Témoin le vote du Conseil municipal vous allouant une subvention. C'est une preuve que si la réaction a été lente à se faire, elle est au moins complète.

» Comme vous encore, Monsieur le Président, je pense que si des jours de malheur venaient de nouveau à se présenter, nous aurions dans les sociétés de gymnastique non seulement des soldats robustes et souples, mais aussi des citoyens aux cœurs généreux, prêts à verser leur sang pour la défense du sol sacré de la Patrie.

» Je m'arrête à cette pensée ; c'est avec elle que je veux boire à *La Roubaisienne*, à la société qui a donné à Roubaix une nouvelle réputation ; je bois à l'exemple qu'elle offre, à l'espoir qu'il sera suivi. »

Ce discours a été accueilli par des applaudissements.

« Je propose, a encore dit M. Lacquement, de boire aux succès présents et futura de la *Roubaisienne*. » Les vins d'honneur ont été ensuite offerts.

M. Flipo a prononcé à son tour quelques mots, et a terminé en disant : « Buvons à l'armée de la revanche. »

M. Roche a brièvement remercié l'Administration et la Ville de Roubaix de la magnifique réception faite à *la Roubaisienne*. Il a proposé en leur honneur un vivat, qui a été chanté par toute l'assistance.

Le cortège s'est reformé et s'est dirigé vers le local de la société, en suivant les rues du Vieil-Abreuvoir, Nain, du Chemin de-Fer, de l'Alouette et du Grand-Chemin, jusqu'au pont de Mouveaux.

On a remarqué que quelques sociétés importantes de Roubaix n'étaient que faiblement, ou même pas du tout représentées au cortège. Ces sociétés ont été prévenues trop tard. Il serait à souhaiter que les convocations fussent lancées *au moins une demi journée* avant l'heure de la réception.

ALFRED MESSIAEN.

LA QUESTION DES TROTTOIRS. — La question de la construction des trottoirs en ce qui concerne la ville de Roubaix, vient d'être jugée par le Conseil de préfecture du Nord.

Le Conseil a rendu son arrêté dans l'instance introduite par MM. Leroux frères contre la ville de Roubaix. On se rappelle qu'ils soutenaient que la Ville devait en droit payer la moitié du prix de construction des trottoirs, qu'elle les obligeait à exécuter au droit de leur usine.

L'affaire avait été plaidée, il y a deux mois, par M. Roche au nom de MM. Leroux frères, et par M. Basquin, au nom de la Ville.

Le Conseil, après un délibéré de neuf semaines, a décidé, pour de très nombreux motifs de fait et de droit, que la requête de MM. Leroux frères était mal fondée ; et que la Ville était en droit d'exiger de ses habitants la construction, à leurs frais exclusifs, de leurs trottoirs. C'est, pour elle, une diminution de charge annuelle de 150,000 francs.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du mardi 3 juillet, M. A. Scrépel a voté : 1° contre la demande d'ajournement à huit jours du projet de loi concernant le chemin de fer du Sénégal ; 2° contre la prise en considération sur la demande d'enquête proposée par M. Blancsubé, sur la nomination du nouvel évêque d'Amiens; 3° pour l'ensemble du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 4.677 000 fr pour la continuation du chemin de fer et des forts du Sénégal.

ADJUDICATION. — Mardi, 17 juillet, il sera procédé, à la Mairie, à l'adjudication des travaux de construction d'un aqueduc central, rue de la Balance. Le projet est évalué 8 000 fr.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Voici la suite de la liste des lauréats des concours de l'Académie de musique :

CONCOURS DU 1er JUILLET. — *1re classe de solfége* (demoiselles). — Division d'excellence. — 1er prix, Hermance Labitte; 2e, Flore Hoffmen et Zulma Devriendt.

1er prix, Blanche Brouchette ; 2. Estelle Delvarre; 3. Flore Quivy; 1er accessit, Léontine Nuyst; 2. Aline Turbellu.

1re division. — 1er prix, Antoinette Capron et Martha Desbonnet ; 2e, Marguerite Gilbert ; 1er accessit, Jeanne Duhamel ; 2e, Marie Parent.

2e division. — 1er prix, Marie Montigny ; 2e, Marie Salembier; 1er accessit, Angèle Baleus; 2e, Marie Vaudermeren.

CONCOURS DU 3 JUILLET. — *Classe de violon.* — Professeur, M. V. Delannoy — Prix d'excellence, Lemau Louis; 1er prix, Hugue Joseph; 2e, Duhamel Albert; 1er accessit, Marcelli Jean.

Classe de chant. — Professeur, M. Minssart (hommes). — Prix d'excellence, Lefebvre Jules; 1er prix, Hacha Charles; 2e, Monnier Armand et Desherbieux.

Classe de piston. — Professeur, M. Montigny. — 1er prix, Léon Wassenove; 2e, Albert Lecherf; 3e, Pierre Verhaeghe ; accessit, Albert Dubocage.

UNE MESSE sera dite demain jeudi, à 7 heures, autel de la Ste-Vierge, paroisse St-Martin, pour Mgr le comte de Chambord.

LA MESSE de présences de M. l'abbé Auguste Dhalluin, sera célébrée demain jeudi, 5 juillet, à 10 heures, à l'église Ste-Elisabeth.

NÉCROLOGIE. — M. Herlin, agréé au Tribunal de commerce de Roubaix, est mort aujourd'hui, à midi.

ASSAUT D'ARMES. — Comme nous l'avions annoncé, un assaut d'armes, organisé par M. Leuridan, a eu lieu dimanche dernier, au local de la *Grande Harmonie*, rue St-Georges.

Parmi les invités on remarquait, outre plusieurs professeurs civils de Roubaix et de Tourcoing, des maîtres d'armes de l'armée : MM. Fillol, maréchal des logis, premier maître d'armes du 5e dragons, à Saint Omer; Gallaud, maréchal des logis, premier maître d'armes au 16e dragons, à Cambrai ; Lefort, sergent, premier maître d'armes au 110e de ligne, à Dunkerque.

La remarquable adresse de ces messieurs a été fort appréciée par les spectateurs.

NOS ARTISTES. — Mlle Zoé Broucheite vient d'obtenir la deuxième médaille de solfége au Conservatoire de Paris. Il n'a pas été décerné de première médaille.

UN CONCERT FESTIVAL sera donné par la *Musique municipale* de Wattrelos, dimanche prochain 8 juillet, à quatre heures du soir, dans le jardin du Carrousel, rue du Greffier, à Wattrelos, avec le concours de la *Fanfare communale* d'Estaimpuis, l'*Harmonie municipale* de Lys lez Lannoy, l'*Harmonie municipale* de Leers et la *Grande Fanfare* de Roubaix.

Cette fête est offerte aux familles des membres honoraires et exécutants des sociétés.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici la liste des concours colombophiles qui auront lieu à Roubaix et dans les environs, les 7 et 8 juillet :

7 juillet. — Lille, Auchy, concours National. — Wattrelos, Association. Chantilly. — Roubaix, Fédération. Chantilly.

8 juillet. — Lille, Fédération. Creil. — Roubaix, Union Féd., la Chasse aux Ours. Chantilly. — Tourcoing, La Colombe. Chantilly.

AU « CERCLE DU DAUPHIN. » — Voici le texte de la poésie composée par M. Arthur Vermylen, et déclamée par lui au banquet qui a eu lieu au *Dauphin*, lundi soir :

UN PORTRAIT

Enfin, il disparaît, le mystérieux voile,
Qui, sous ses sombres plis dérobait cette toile.
Où nous voyons paraître, à nos regards charmés,
La face sympathique et les traits bien aimés
De l'homme, qu'en ce jour, chacun de nous acclame;
De celui que Roubaix avec orgueil proclame
Son plus illustre enfant ! L'on pouvait s'étonner
De ne pas voir encor son image planer
En ces lieux. Il est vrai, qu'elle est déjà posée
Dans sa ville natale, au milieu du Musée,
Mais, elle nous manquait, à nous, ses bons amis,
Qui sentons que ce Cercle est deux fois son pays.
Nous avons le plaisir et la bonne fortune
De pouvoir aujourd'hui combler cette lacune,
Et nous sommes bien sûrs maintenant, que nos yeux
Contempleront toujours ce front si glorieux !
Mes amis, nous devons cette heureuse surprise
Au Président Verlais, qui, suivant sa devise,
Veut toujours parcourir le chemin du progrès.
Son tact et son esprit sont garants du succès.
Un membre du *Dauphin*, professeur de mérite,
(Même sans le nommer, vous devinerez vite)
Ayant mis à tribut, son temps et son pinceau,
Très-gracieusement, nous offre ce tableau.
Aux deux conspirateurs : le peintre et son complice,
Qui surent nous cacher, avec tant d'artifice,
Leur aimable complot, nous dirons tous ici :
Au nom du vieux Dauphin, Mlle et Verlais, merci !
Et toi, que nous nommons : notre aimable poète,
O barde de Roubaix, héros de cette fête !
Nous sommes bien heureux, o Nadaud, tu le sais,
De te voir chaque année au milieu de nous. Mais,
Quand pour te recueillir, dans ton chalet Pandore
Tu regrèdes le ciel de Nice, ou bien encore,
Quand tu vas éveiller les échos de Memphis,
Au risque d'évoquer l'ombre de Sésostris;
Et lorsque dans Paris; ce séjour du Génie,
Tu vas te reposer, quand ta course est finie ;
Ah ! pendant tout ce temps, nous nous trouvons sevrés
Du plaisir d'entrevoir tes traits si vénérés.
Pour nous en affliger, nous avons trop mémoire,
Que nous devons avoir le souci de ta gloire.
Elle te dit : Allez! et tu dois obéir,
Car il te reste encor des lauriers à cueillir.
Nous en sommes certains et nous osons prédire
Des chefs-d'œuvre nouveaux, enfantés par ta lyre,
Le Monde applaudissant ton sublime talent,
Nous fera partager ton triomphe éclatant.
Va donc, au loin, remplir ton magnifique rôle,
Et nous conserverons le magnétique pôle,
Qui, sur l'aimant, exerce un si puissant attrait.
Notre aimant, c'est le cœur; le pôle : ton portrait!

TOURCOING

LES OBSÈQUES DE M. JULES LEURENT. — Comme nous l'avons déjà dit, hier ont eu lieu, à Roncq, les obsèques du regretté Jules Leurent. Le deuil était conduit par les fils du défunt, par son frère et par divers autres membres de sa famille.

La levée du corps a été faite par le clergé d'Halluin, paroisse sur laquelle habitait le défunt.

Il a été reçu aux limites de la commune par le clergé de Roncq.

Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

1° La gendarmerie d'Halluin;

2° Les sapeurs-pompiers de Roncq, clairons et tambours en tête;

3° La Musique municipale d'Halluin, qui a fait entendre à l'église, pendant la marche et au cimetière, plusieurs morceaux funèbres;

4° Les chantres.

6° Le clergé des deux paroisses de Roncq et d'Halluin;

7° La Compagnie des sapeurs-pompiers d'Halluin formant la haie;

8° Un valet de pied portant sur un coussin de velours noir la croix de la Légion d'honneur du défunt, et ses insignes de députés : écharpe tricolore et le cartouche porté à la boutonnière;

9° Le corps du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus, du côté droit : par MM. Hazebroucq, François Masurel, Tiffin et Jules Lehlan; du côté gauche : par MM. des Rotours et Debusby, députés, Charles Jonglez et Cadeau, médecin;

10° Conseillers généraux et d'arrondissement.

Les administrations et les Conseils municipaux de Tourcoing, de Roncq et d'Halluin;

Les légionnaires;

Les Maires des communes des cantons;

La Chambre de commerce de Tourcoing;

Les administrateurs de la Caisse d'épargne de Tourcoing;

Juges de paix, suppléants et greffiers.

La famille, et les invités.

Après la messe et l'absoute, le corps a été porté au cimetière, où cinq discours ont été prononcés, par M. le Maire Hassebroucq, au nom de la municipalité; par M. des Rotours, ancien collègue du défunt à la Chambre, par M. Tiffin, au nom des anciens membres de l'Administration municipale; par M. Baucarne Leroux, au nom des membres de la Légion d'honneur, et par M. Charles Jonglez, au nom de la Chambre de commerce.

Nous publierons successivement et dans l'ordre où ils ont été prononcés chacun de ces discours. Nous nous bornerons à une simple remarque : tandis que des hommes de la valeur intellectuelle de MM. des Rotours, Tiffin, Baucarne-Leroux et Jonglez n'ont pas craint d'affirmer leur foi au Dieu, leur croyance à l'immortalité de l'âme, M. le maire Hassebroucq a *religieusement* écarté de son discours le nom même de Dieu, la nom même de l'âme.

Qu'on nous dise, après cet exemple, qu'il n'y a que les imbéciles, les naïfs et les gobeurs qui croient en Dieu et qui parlent de Dieu !

Voilà bien la preuve complète du contraire.

PIERRE SALVAT.

L'ORAGE A TOURCOING. — Hier, vers onze heures du soir, un violent orage a éclaté sur notre ville.

Pendant une demi-heure les coups de tonnerre ont été très intenses et très nombreux.

Nous espérons qu'aucune mort n'est à déplorer, mais nous avons à enregistrer plusieurs sinistres.

La foudre est venue s'abattre sur la cheminée d'une maison habitée par M. Descamps, rue du Midi. Elle a traversé la maison toute entière et est sortie par une porte qui était restée ouverte, en face de l'habitation de M. Félix Hubert.

Au même moment, dans la maison voisine, chez le cabaretier Olivier, un bruit épouvantable se faisait entendre. La toiture de la maison était enlevée, et les poutres sur lesquelles elle s'appuyait étaient entièrement brûlées. La foudre avait pratiqué une ouverture de six mètres de long sur un mètre quatre-vingt centimètres de large.

Dans la rue Sainte Germaine, des effets analogues se produisaient au même instant. Le cabaret de M. Camille Dhalluin perdait aussi sa toiture, qui retombait avec fracas à plusieurs mètres de là. La rue est couverte de briques et de pannes brisées.

A la même heure, la foudre incendiait, rue du Bois, la maison de Duquesne, contre-maître chez M. Masurel; elle mettait le feu dans des copeaux placés au grenier et brûlait la toiture.

Traversant ensuite un mur d'assez forte épaisseur, la foudre entrait chez M. Debassy, mettait en pièces une barre de fer et emportait encore la toiture. Puis, revenant sur elle même, elle sillonnait le plafond en laissant sur son passage des traces de soufre très apparentes.

Enfin, le dernier fait que nous ayons à constater c'est que, après avoir renversé la cheminée dans laquelle elle était entrée, la foudre est redescendue dans la pièce qu'elle avait déjà visitée, et a pratiqué pour en sortir un large trou dans le plafond.

LE COMTE DE CHAMBORD. — Des messes pour le comte de Chambord seront célébrées, jeudi prochain, dans toutes les paroisses de Tourcoing ; savoir :

A 7 heures à Saint-Christophe:

A 7 heures et demie au Sacré-Cœur.

A 8 heures à Notre-Dame.

A 8 heures et demie à Notre-Dame-de-Lourdes.

SOMNOLENCE CONTINUE. — Le pauvre homme dont nous avons parlé hier et qui s'est affaissé subitement, rue de Renaix, s'appelle Pierre Degrande, et est âgé de 43 ans.

Il est depuis hier dans un état de somnolence qui devient inquiétant.

Ses membres ont pris et conservé une grande rigidité qu'on ne parvient pas à faire céder.

CHUTE. — Auguste Duquesne, rattacheur, âgé de 21 ans, domicilié au Blanc-Seau, a fait lundi dernier une chute qui aurait pu être bien grave.

En montant à l'aide d'une échelle, au premier étage de son habitation, il perdit l'équilibre et tomba presque en ligne droite d'une hauteur de trois mètres.

Le sang lui sortait abondamment du nez et des oreilles.

Le docteur Dupont, appelé à donner les premiers soins à Duquesne, espère que l'accident n'aura pas de suites funestes.

ACTE DE COURAGE. — Un jeune imprudent se baignait dans le canal de Roubaix, peu de temps après son repas.

Le malheureux allait y rester, et il se débattait déjà contre la mort qui le menaçait, lorsque M. Paul Santat s'aperçut de ce qui se passait.

Ne consultant que son courage, il est descendu dans l'eau jusqu'à la ceinture et a été assez heureux pour sauver ainsi la vie à ce imprudent enfant.

M. Paul Santat habite Templeuve, où il est négociant. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

NOYÉ. — Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, des passants retiraient du canal de Roubaix, le corps du jeune Hornaert, âgé de 12 ans, dont les parents habitent Marcq.

Cet enfant s'était baigné peu de temps après son repas.

Tous les efforts faits pour le rappeler à la vie sont demeurés inutiles.

NÉCROLOGIE. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Howsen, curé de Notre-Dame-des-Victoires à Marcq-en-Barœul. M. Howsen est décédé mardi à l'âge de 63 ans.

Cette mort a causé une très vive douleur dans la paroisse où l'aménité et la charité de M. le curé lui avaient conquis tous les cœurs.

Elle attriste aussi la paroisse Notre-Dame de Tourcoing où M. Howsen a été vicaire pendant quelques années et dans laquelle il n'a laissé que d'excellents souvenirs.

VOL AVEC EFFRACTION A MARCQ-EN-BARŒUL. — Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, un journalier, en retournant à son domicile, aperçut un individu étranger à la commune, qui semblait chercher dans un champ de blé, un objet perdu.

Ce journalier remarqua en même temps qu'une fenêtre d'une maison d'ouvrier, placée à une petite distance, était ouverte et avait quelques vitres brisées.

Il ne faisait pas à mettre en doute l'honnêteté de l'étranger. Il s'approcha de lui et lui adressa quelques questions auxquelles il ne reçut que des réponses embarrassées.

Au même moment, le propriétaire de la maison aux vitres brisées, entrait chez lui et constatait qu'en son absence, un vol avec effraction avait été commis.

L'étranger fut arrêté et conduit à la Mairie où, sur l'ordre de M. le Maire, il fut immédiatement écroué.

LILLE

L'ORAGE. — Un violent orage a éclaté sur Lille hier entre dix heures et onze heures et demie du soir, accompagné de pluie, les éclairs d'une grande intensité se projetaient entre dix et quinze secondes. Le tonnerre a été d'un fracas formidable, jusqu'ici nous ne croyons pas qu'il y ait eu de victimes.

MORSURE. — La femme Delys, ménagère, a été mordue à la cuisse gauche, passage de l'Esplanade par une chienne.

La blessure a été cautérisée immédiatement au fer rouge.

LE CHOLÉRA. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Le bruit courait hier qu'il y aurait eu deux décès à Mons en Baroeul, par suite du choléra.

» D'après les renseignements que nous avons fait prendre, un journalier serait mort jeudi à la suite d'une maladie ressemblant plus ou moins au choléra.

» Il n'y a pas lieu, en tous cas, de s'alarmer le moins du monde; des cas de choléra non épidémique se manifestent en tout temps et dans tous les pays.

» Nous n'en permettons pas moins à demain, de la municipalité de prendre, d'accord avec les médecins, toutes les mesures d'hygiène que comporte la température excessivement chaude de cette année. »

UNE BANDE D'ESCROCS. — Nous croyons utile, lit l'*Echo du Nord*, de mettre nos concitoyens en garde contre les entreprises audacieuses de malfaiteurs qui exploitent la ville de Lille en ce moment. Existe-t-il une bande organisée ou bien les tentatives dont nous avons entendu parler sont-elles le fait de plusieurs individus isolés? c'est ce qu'il est encore difficile de déterminer. Quoiqu'il en soit, voici deux exemples caractéristiques de l'exploitation dont nous parlons.

Il y a quelques jours, une personne habitant le boulevard de la Liberté chargea une importante maison de serrurerie-poêlerie d'opérer certaines réparations à un appareil de chauffage. Des gens, ayant l'apparence d'ouvriers poêliers, vinrent en effet chercher l'appareil en se gardant bien d'oublier aucun des ustensiles annexes, — et ne reparurent plus; ces gens *n'étaient point des employés* de la maison en question. L'appareil, avec son matériel, a été escamoté par de hardis filous, dont le service de renseignement est évidemment organisé d'une façon supérieure, puisqu'ils étaient instruits de l'affaire, de l'adresse et des heures pendant lesquelles le propriétaire est absent.

Autre exemple. Un habitant de la rue Beaularnais fait acheter